
PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

28 AVRIL 2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à établir un label « Covid safe »

déposée par

MM. Desquesnes, Bastin, Dispa, Mme Greoli,
MM. Antoine et Collin

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution s'inscrit dans la continuité de la carte blanche publiée par trois experts qui plaident pour une adaptation de la stratégie de lutte contre la Covid-19. Les auteurs de la présente proposition de résolution reprennent cette approche individualisée, lieu par lieu, et non secteur par secteur pour que chaque lieu qui respecte un label « Covid safe » puisse rester ouvert durablement, moyennant le respect d'une série de protocoles sanitaires clairs. Cela s'accompagne par la mise en place d'un système de primes pour les établissements ayant réalisé des investissements pour du matériel de protection sanitaire.

DÉVELOPPEMENT

Lundi 12 avril 2021, trois experts sanitaires : Nathan Clumeck (professeur en maladies infectieuses à l'Université libre de Bruxelles), Marius Gilbert (chercheur en épidémiologie à l'Université libre de Bruxelles) et Leila Belkhir (infectiologue aux Cliniques universitaires Saint-Luc) se sont exprimés dans la presse au travers d'une carte blanche ⁽¹⁾ en appelant à « adapter notre stratégie » de lutte contre la Covid-19.

Ils entendaient mettre fin à la stratégie des ouvertures et fermetures successives à l'aveugle, secteur par secteur. En parallèle, les experts pointaient également la perte d'adhésion de la population face à la gestion globale de la lutte contre la Covid-19, parfois peu compréhensible et incohérente sur certains points, tandis que l'épidémie de la Covid-19 reste néanmoins présente à un certain niveau.

Selon eux, « tant dans le secteur de l'HORECA que dans le secteur culturel ou celui des métiers de contact, il est possible d'adapter les lieux et les protocoles de manière à permettre une réduction considérable des risques de transmission. En outre, la logique de réglementation par secteur alimente à la fois une stigmatisation des métiers concernés, une opposition de certains secteurs par rapport à d'autres ainsi qu'un marchandage politique permanent et délétère pour la confiance que peut avoir la population dans le bien-fondé des mesures ».

Les trois experts, bien connus de la scène médiatique francophone, exhortent à mettre sur pied une approche individualisée, lieu par lieu, et non secteur par secteur pour que chaque lieu qui respecte un label « Covid safe » puisse rester ouvert durablement, moyennant le respect d'une série de protocoles, à l'image des lieux « Covid safe » que la ville de Bruxelles expérimente au niveau local depuis mars 2021. ⁽²⁾

Ils comparent ainsi ce label « Covid safe » à un label « de protection contre l'incendie » en avançant que le

risque zéro n'existe pas mais qu'il s'agit de réduire au maximum la transmission du virus, d'accepter le risque résiduel tout en permettant une relance de l'activité économique, culturelle, sociale, etc. : « Il ne s'agit pas ici de prôner un « vivre avec le virus », mais « malgré le virus ». On ne « vit » pas avec un virus dangereux. Il s'agit de réduire les risques de transmission de manière beaucoup plus ciblée et d'accepter un risque résiduel comme nous l'avons toujours fait dans d'autres domaines, comme celui de la sécurité routière ou de l'incendie ».

Plusieurs outils sont ainsi mis en exergue : dispositifs de ventilation, dispositifs de désinfection de l'air, filtres EPA (Efficiency Particulate Air), détecteurs de CO₂, protocoles de circulation, port du masque ou encore utilisation de tests pendant des périodes sensibles, etc.

Les auteurs de la présente proposition de résolution soutiennent l'initiative de Nathan Clumeck, Marius Gilbert et Leila Belkhir. C'est la raison pour laquelle ils demandent au Gouvernement wallon d'enjoindre le Gouvernement fédéral d'établir avec le Conseil supérieur de la santé des protocoles sanitaires clairs pour tous les lieux et activités ouverts au public et, sur cette base, d'établir un label « Covid safe » attestant le respect de ces protocoles et de mettre en place un système de primes pour les établissements ayant réalisé des investissements d'une proportion conséquente pour du matériel de protection sanitaire.

Les fédérations professionnelles seront chargées d'une mission d'information et de conseil à l'attention des entreprises et organisateurs d'activités, la vérification du label sera effectuée sur le terrain par des organismes agréés. La Région assurera le soutien financier nécessaire aux différents acteurs ayant dû réaliser des investissements de protection sanitaire.

1. <https://plus.lesoir.be/365818/article/2021-04-12/la-carte-blanche-de-trois-experts-il-est-temps-dadapter-notre-strategie>.

2. <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/bruxelles/la-ville-de-bruxelles-creer-des-lieux-covid-safe/10289359.html>.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à établir un label « Covid safe »

Le Parlement wallon,

- A. Vu l'article 3 du traité sur l'Union européenne indiquant que l'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes;
- B. Vu l'article 23 de la Constitution garantissant le droit à la protection de la santé;
- C. Considérant la carte blanche de Nathan Clumeck (professeur en maladies infectieuses à l'Université libre de Bruxelles), Marius Gilbert (chercheur en épidémiologie à l'Université libre de Bruxelles) et Leila Belkhir (infectiologue aux Cliniques universitaires Saint-Luc) dans le journal *Le Soir* du 12 avril 2021;
- D. Considérant l'effet des ouvertures et fermetures successives, secteur par secteur, de confinement en confinement;
- E. Considérant la perte d'adhésion de la population face à la gestion de la lutte contre la Covid-19, parfois peu compréhensible et incohérente sur certains points;
- F. Considérant la géographie et l'économie ouverte de la Belgique qui rendent compliqué, voire impossible, le maintien d'une approche visant zéro cas de Covid-19 à long terme;
- G. Considérant le risque d'escalade de la répression pour faire appliquer des mesures sanitaires impliquant des privation de contacts humains;
- H. Considérant le consensus scientifique qui se dégage sur la transmission aérogène par des patients porteurs de charges virales élevées comme mode majeur de transmission de la Covid-19, et ce particulièrement dans des lieux non ou mal ventilés avec absence ou mauvaise utilisation d'un masque efficace.

Demande au Gouvernement wallon,

1. de saisir le Comité de concertation afin que soient établies des règles sanitaires claires et adaptées pour tous les lieux et activités ouverts au public selon les risques objectivement encourus, en prévoyant des principes généraux et particuliers tels que :
 - le port du masque obligatoire et le respect de directives d'utilisation correcte du masque;

- la mise à disposition et l'utilisation effective de gel hydroalcoolique;
 - la garantie d'un air sain et mesuré en continu par le biais de la mise en place de dispositifs de ventilation ou de purificateurs d'air et l'ouverture des fenêtres;
 - le respect d'une distanciation physique;
 - la possibilité de suivi de cas par la prise des coordonnées d'une personne de contact;
 - la généralisation des tests rapides antigéniques et des autotests pour les salariés et pour les personnes fréquentant les lieux publics;
 - la limitation du nombre de personnes par mètre carré, par table, par rangée, etc;
 - la limitation dans le temps de l'activité selon le risque;
2. d'établir un label « Covid safe » attestant du respect de règles sanitaires et d'en fixer le cadre de mise en oeuvre sur base des principes suivants :
 - le conseil et l'information aux entreprises et organisateurs d'activités par les fédérations professionnelles;
 - le contrôle effectif du respect de ce label « Covid safe » par des organismes agréés;
 3. de mettre en place un système de primes régionales pour les établissements ayant dû réaliser des investissements de protection sanitaire.

F. DESQUESNES

C. BASTIN

B. DISPA

A. GREOLI

A. ANTOINE

R. COLLIN